
Programme de travail annuel 2021

Afin d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels que la CNPD s'est donnée dans le cadre de sa stratégie et de son programme de travail pour la période 2020-2022, et en supplément des actions qu'elle mène au quotidien pour assurer sa mission, la Commission nationale envisage d'entreprendre les actions suivantes au cours de cette année-ci:

1. Collège en formation plénière

- Analyse de la loi organique de 2018 après 3 années d'application

2. Collège en formation restreinte

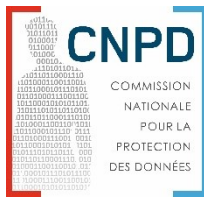
- Finaliser la prise de décisions pour les dossiers DPO ainsi que les dossiers vidéosurveillance et géolocalisation
- Alignement des procédures nationales au niveau européen

3. Service Sensibilisation

- Organiser une session d'atelier de travail « Daprolab » en présentiel sur un sujet encore à déterminer (si la situation de crise sanitaire le permet)
- Produire pour la fin de l'année une brochure thématique infographique « géolocalisation » suite à la finalisation de la guidance correspondante
- Faire évoluer la formation dispensée à l'INAP en mode digitalisé et en format « blended learning »
- Contribuer au démarrage du programme de formation BTS Cybersécurité du Lycée Guillaume Kroll
- Réaliser une campagne de communication sur la certification GDPR

4. Service Guidance

- Elaborer des lignes directrices thématiques sur la géolocalisation des véhicules
- Elaborer des lignes directrices thématiques sur les traitements des données relatifs aux ressources humaines
- Mise à jour des lignes directrices thématiques sur la vidéosurveillance



- Mise à jour les lignes directrices thématiques « transferts internationaux » et « Brexit » (selon l'évolution des recommandations EDPB post-Schrems II et de la décision d'adéquation relative au Royaume-Uni)
- Mise à jour des parties de notre site web consacrées aux systèmes d'information européens de traitement de données personnelles dans certaines matières

5. Service Conformité

- Finaliser la mise en place et validation des procédures internes et démarrer l'activité opérationnelle de l'accréditation des organismes de certifications candidats
- Déployer le schéma de certification GDPR CARPA de la CNPD
- Développer et adopter les exigences d'agrément pour les organismes de suivi des codes de conduite

6. Service Enquêtes

- Préparer et lancer 2 nouvelles campagnes (« Registre de traitement » ; « Transfert pays tiers »)
- Finaliser les campagnes *Commission nationale pour la protection des données et du régime général sur la protection des données* « Transparence » et « COVID »
- Réaliser les audits sécurité SIS II (Système d'information Schengen) et VIS (Système d'information sur les visas)
- Procéder à une revue des logues auprès de la Police Grand-Ducale
- Elaborer un « Guide pratique 'Enquête' » pour les contrôlées respectivement une section explicative du processus d'enquête sur le site internet de la CNPD
- Rédiger et publier le « Rapport public concernant l'audit DPO » - suite à la finalisation des décisions y afférentes